

## COMMUNE D'ADE

Séance du 30 août 2023

<b>Membres en exercice :</b> 13	Date de la convocation : 25/08/2023 <i>L'an deux mille vingt-trois et le trente août l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean-Marc BOYA.</i>
<b>Présents : 12</b>	<b>Présents :</b> Jean-Marc BOYA, Didier LOPEZ, Marie-Claude LOPEZ-BOHOYO, Maryline CARASSUS, Sabine DAMBAX-RODRIGUES, Sandrine MILLET, Manuel DUARTE, Xavier DUPUIS, Davy GOURAUD, Marc JEANSON, Patrick LAYERLE, Florence POIZAC.
<b>Votants : 13</b>	
<b>Pour : 13</b>	
<b>Contre : 0</b>	<b>Représentés :</b> Mathilde BOURDIEU par Jean-Marc BOYA.
<b>Abstentions : 0</b>	<b>Excusés :</b> . <b>Absents :</b> . <b>Secrétaire de séance :</b> Florence POIZAC.

### Objet : Décision modificative n°2/2023 - DE\_027\_2023

Par délibération DE\_022\_2023, nous avons accepté la proposition de la préfecture pour un remboursement du contrat prêt Fond Forestier National signé le 1<sup>er</sup> octobre 1983.

Or cet emprunt n'a pas été comptabilisé dans les comptes de la commune et il n'y a pas eu de suivis des remboursements.

De plus on ignore si les travaux ont été comptabilisés en investissement à l'époque.

Étant donné que la commune s'est engagée à verser ce remboursement en 5 annuités, il convient à présent d'enregistrer cet engagement dans la comptabilité de la commune.

En accord avec le service de gestion comptable (*trésorerie*) il est proposé d'enregistrer le solde de l'emprunt pour 36 004,74€, au crédit du compte 1681 "Autres emprunts", en contrepartie du débit au compte 1021 "Dotations". Et d'inscrire dès cette année le remboursement de la première annuité en dépense au compte 1681.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité l'enregistrement de cet emprunt comme exposé ci-dessus.

Les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2023, étant insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
023 (042)	Virement à la section d'investissement	5201.00	
6015	Terrains à aménager	-7790.00	
615231	Entretien, réparations voiries	7000.00	
615232	Entretien, réparations réseaux	500.00	
64168	Autres emplois aidés	3500.00	
6450	Charges sécurité sociale et prévoyance	400.00	
73172	Taxe de séjour		516.00
73223	Fonds départ. DMTO pour com - 5000 hab.		6895.00
74718	Autres participations Etat		1400.00
<b>TOTAL :</b>		<b>8811.00</b>	<b>8811.00</b>

INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
1021	Dotation	36005.00	
1681	Autres emprunts	7201.00	
021 (040)	Virement de la section de fonctionnement		5201.00
10226	Taxe d'aménagement		2000.00
1681	Autres emprunts		36005.00
<b>TOTAL :</b>		<b>43206.00</b>	<b>43206.00</b>
<b>TOTAL :</b>		<b>52017.00</b>	<b>52017.00</b>

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.  
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

*La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de PAU dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.*

Le Maire,  
Jean-Marc BOYA.



Le secrétaire de séance,  
Florence POIZAC